



CENTRALE CANINE

Aubervilliers, le 29 Octobre 2015

A l'attention de Mmes. & MM.
Les Présidents d'Associations Spécialisées de Race
et membres du Conseil d'Administration de la SCC

Sec/CED/SM/11/2015/C

Madame
Monsieur le Président,

Pour permettre une meilleure visualisation des informations et de leur évolution dans le temps, vous trouverez ci-après un tableau récapitulatif concernant les homologations et les cotations :

	Aujourd'hui	1 er janvier 2016	EMPREINTES
Homologations	Lorsque l'homologation prévoit que le sujet doit être identifié ADN, la présence de l'empreinte génétique dans notre base n'est pas requise. Le certificat d'identité génétique fourni doit être établi par un laboratoire répondant aux critères ISAG 2006 (rang 1 ou rang 2).	Pour toute homologation d'un titre de Champion, le sujet doit être identifié ADN, la présence de l'empreinte génétique dans notre base est obligatoire pour la prise en compte de l'homologation	Lorsque l'identification génétique est réalisée par la SCC, les empreintes sont automatiquement enregistrées dans notre base. Lorsque l'identification génétique est réalisée par un laboratoire extérieur, l'empreinte peut être utilisée si elle répond aux critères ISAG 2006, mais doit être enregistrée préalablement dans notre base. Voir : www.scc.asso.fr rubrique ADN Pour mémoire, cette commande est gratuite pour toutes les empreintes antérieures à avril 2014
Cotations jusqu'à 4	Lorsqu'une grille de sélection indique pour une cotation que le sujet doit être identifié ADN, la présence de l'empreinte génétique dans notre base est obligatoire pour la prise en compte de la cotation	A partir de la cotation 2, le sujet doit être identifié ADN, la présence de l'empreinte génétique dans notre base est obligatoire pour la prise en compte de la cotation.	
Cotations 5 et 6 Elites	les descendants comptant pour l'obtention d'une cotation élite doivent être génétiquement compatibles avec le géniteur, la présence des empreintes génétiques dans notre base est obligatoire pour la prise en compte de la cotation. <i>NB : Dans le cas particulier d'un chien étranger ou d'un chien décédé intervenant dans la cotation, contacter Laurence Leroux</i>	Sans changement	

POUR L'AMELIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE
Association loi 1901 exonérée de TVA (selon art.2617-1-b du CGI) - N° Siret : 314 775 495 000 26
155, avenue Jean Jaurès - 93535 AUBERVILLIERS Cedex - FRANCE
Tél.: +33 (0)1 49 37 54 00 - Fax : +33 (0)1 49 37 01 20 - Fax Lof : +33 (0)1 49 37 55 99
www.centrale-canine.fr



CENTRALE
CANINE

La présence d'une empreinte dans notre base peut être vérifiée via l'espace club - onglet ADN - Consulter
Rechercher le chien par son identifiant (puce ou tatouage) ou son numéro LOF
2 messages possibles apparaissant en rouge en haut de la fiche
Information cotation : une empreinte ADN est enregistrée pour ce chien
OU
Information cotation : il n'existe pas d'empreinte ADN pour ce chien

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

Le Président
Christian EYMAR-DAUPHIN

POUR L'AMELIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE
Association loi 1901 exonérée de TVA (selon art.2617-1-b du CGI) - N° Siret : 314 775 495 000 26
155, avenue Jean Jaurès - 93535 AUBERVILLIERS Cedex - FRANCE
Tél.: +33 (0)1 49 37 54 00 - Fax : +33 (0)1 49 37 01 20 - Fax Lof : +33 (0)1 49 37 55 99
www.centrale-canine.fr